



Politique d'intégration ESG et de Durabilité

**NATIXIS
INVESTMENT
MANAGERS
INTERNATIONAL**



Cette politique d'intégration ESG et de Durabilité présente les politiques et pratiques de Natixis Investment Managers International ("NIMI") en matière de procédures et d'analyses des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités. Elle illustre en outre, les engagements pris par NIMI pour promouvoir l'investissement durable.

Vision de Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci après « NIMI » ou « NIM International ») est une filiale de Natixis Investment Managers (« Natixis IM » ou « NIM »), société holding d'un ensemble d'entités spécialisées de gestion d'actifs et de distribution opérant à l'échelle mondiale. Le modèle multi-boutique de Natixis IM, caractérisé par la diversité de ses sociétés de gestion, leurs convictions distinctes, leurs styles de gestion variés et leurs approches ESG adaptées aux différentes classes d'actifs, constitue un moteur d'innovation. Il permet d'offrir des réponses diversifiées aux défis de la finance durable.

Natixis IM et ses sociétés affiliées à travers le monde ont souscrit aux **Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable** (PRI). En tant que signataires, ces entités s'engagent à respecter et à mettre en œuvre les six principes suivants :

1. Prendre en compte les enjeux ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement
2. Être un acteur engagé, intégrant les questions ESG dans les politiques et pratiques actionnariales
3. Inciter les entités dans lesquelles nous investissons à publier des informations ESG pertinentes
4. Promouvoir l'adoption et l'application des PRI auprès des acteurs de la gestion d'actifs
5. Collaborer avec les acteurs du secteur financier engagés dans le respect et l'amélioration de la mise en œuvre des PRI
6. Rendre compte des activités et progrès dans l'application des PRI

Pour NIMI, l'engagement de chacune des sociétés de gestion par délégation représente une étape importante à ce qu'elles s'engagent à intégrer à chaque étape de leur processus d'investissement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le respect de son obligation fiduciaire en visant trois objectifs :

- Alignement des valeurs : adapter les portefeuilles d'investissement aux préférences ESG des clients.
- Performance financière : reconnaître les facteurs ESG comme des leviers de performance pour les fonds.
- Gestion des risques : affiner l'analyse des risques d'investissement par la prise en compte des aspects ESG.

Par ailleurs, il est à noter que différents engagements ou participations à des initiatives de place ont été décidés et ce pour l'ensemble du groupe Natixis Investment Management. A titre d'exemple :

- *Investor Leadership Network* (ILN) : plateforme collaborative axée sur 1) la diversité, l'équité et l'inclusion ; 2) le changement climatique et 3) la mobilisation de capitaux privés.
- *Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC) : groupe d'investisseurs institutionnels œuvrant à l'élaboration de politiques publiques, de pratiques d'investissement et de comportements d'entreprises qui répondent aux risques et opportunités à long terme liés au changement climatique.

Ces participations adossées à une communication fluide et ouverte au sein du groupe doivent permettre un partage d'informations utiles à la formation en continue de la communauté ESG et de ses experts.

Approches de NIM International sur l'investissement durable

Gouvernance & organisation

NIM International assume pleinement ses obligations réglementaires et sa responsabilité fiduciaire sous la supervision de son régulateur, l'AMF. Son approche de la durabilité est intrinsèquement liée à son rôle de Société de Gestion de Tête (i.e. Management Company ou « ManCo ») d'une partie des fonds ouverts (et de quelques fonds dédiés) composant l'offre de Natixis IM. Dans ce modèle, la gestion financière est déléguée à d'autres sociétés de gestion, majoritairement internes au Groupe, en accord avec sa stratégie « multi-affiliés ». Conformément à la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation s'opère via un accord formel entre NIM International et ses délégataires. Cette politique s'applique ainsi à l'ensemble des fonds dont NIMI assume la responsabilité de Management Company.

Chez NIMI, nous sommes pleinement conscients de notre rôle et de notre responsabilité dans l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à travers l'ensemble de nos activités. Nous sommes convaincus que des pratiques d'investissement durable sont essentielles pour que les marchés financiers contribuent positivement à l'économie. NIMI propose ainsi à ses clients de donner du sens à leurs investissements et de saisir les opportunités d'une croissance durable, grâce à une gamme de produits et solutions d'investissement qui allient exigence de performance financière et analyse extra-financière solide et transparente. L'intégration de ces critères extra-financiers dans une large partie de la gamme de produits dont NIMI est Management Company est mise en œuvre via les approches ESG adoptées par ses délégataires de gestion, sous le suivi vigilant de NIMI.

En tant que **société de gestion**, NIMI se conforme aux mêmes exigences que toutes les entités de ce type. Ses responsabilités comprennent, sans s'y limiter

- La soumission annuelle d'une réponse à l'article 29 de la Loi Energie et Climat, portant sur l'exercice N-1.
- L'analyse de l'intégralité de nos portefeuilles sous approche de l'intégration des enjeux liés à la finance durable.
- La validation des processus d'intégration ESG des diverses stratégies, ainsi que l'analyse de leurs implications (les lancements et modifications de produits sont systématiquement revus sous l'angle de la durabilité par l'équipe Finance Durable).
- L'accompagnement des délégataires dans leurs démarches de certification et de labellisation.
- La garantie que tous les fonds dont NIMI est la ManCo sont en parfaite adéquation avec les évolutions des réglementations nationales et supranationales en matière de finance durable.
- Le soutien à la plateforme de distribution internationale pour une compréhension approfondie de l'intégration des analyses extra-financières des produits gérés par NIMI.
- La contribution aux réponses des demandes clients concernant les enjeux extra-financiers des produits dont NIMI est la ManCo.
- Le renforcement des interactions avec les délégataires pour une compréhension exhaustive des solutions d'investissement, et plus particulièrement de l'intégration des critères ESG dans leurs processus d'investissement.
- La vérification de l'alignement des méthodologies définies par ses délégataires de gestion avec les standards définis concernant l'identification des Investissements Durables.
- La supervision des activités en matière d'intégration de l'extra financier dans l'ensemble des activités de ses délégataires de gestion pouvant impacter un ou plusieurs de ses fonds.

Afin de répondre efficacement aux enjeux de durabilité, de renforcer nos processus méthodologiques, de coordonner nos actions avec la distribution et le service client, et d'accompagner nos délégataires, NIMI dispose d'une équipe Finance Durable dédiée et centralisée. Cette équipe joue un rôle clé dans le soutien aux délégataires pour l'amélioration de leurs pratiques appliquées aux fonds. Par ailleurs, un **Comité d'Investissement Durable de NIMI**, composé de membres du comité de direction, sert de forum d'échange et de partage d'information sur l'ensemble des sujets liés à la finance durable. Ce comité est un espace décisionnel pour définir les orientations stratégiques en matière de durabilité (principes, projets prioritaires, etc.).

Les affiliés de Natixis IM possèdent leurs propres équipes d'analyse extra-financière, intégrées au sein de la recherche, de la gestion de portefeuille et des processus d'investissement. Par conséquent, NIMI s'appuie sur les politiques de finance durable de ses délégataires pour la gestion des fonds qui leur sont délégués. Pour ce faire, NIMI a mis en place un dispositif de due diligence rigoureux, incluant un chapitre spécifique dédié à la durabilité et à l'intégration ESG depuis l'exercice 2024. NIMI assure un suivi proactif de ses délégataires, les encourageant à contribuer aux initiatives significatives en matière de finance durable et à intensifier leurs efforts d'intégration de la durabilité.

Exclusions & intégration ESG

NIM International assure un rôle essentiel de coordination et d'animation auprès de ses délégataires de gestion, favorisant le partage de bonnes pratiques dans une démarche d'amélioration continue. À ce titre, NIMI s'appuie sur les politiques d'exclusion de ses partenaires et lors de ses revues veille à garantir une cohérence d'intégration ESG pour l'ensemble des fonds de son offre tout en respectant les ambitions de chaque équipe de gestion à qui NIMI délègue ses actifs sous gestion.

Chaque délégataire en charge de la gestion financière communique ainsi ses politiques de sélection et d'exclusion (disponibles sur leurs sites internet respectifs) et informe régulièrement NIMI de toute évolution. Ces politiques couvrent des exclusions tant sectorielles (combustibles fossiles, tabac, huile de palme, armes controversées) que comportementales (liées aux controverses et au respect des normes internationales).

Dans le cadre du contrôle qualité des processus d'intégration ESG appliqués à la gestion déléguée, l'équipe des Risques de Natixis IM International a mis en œuvre un processus de supervision de la gestion des contraintes d'investissement. Ce processus comprend, entre autres contrôles, la vérification du respect des contraintes d'investissement définies dans les annexes précontractuelles SFDR du prospectus. Lors du lancement d'un nouveau produit ou de la modification des critères d'un produit existant, et après validation par Natixis IM International, les dernières contraintes d'investissement sont paramétrées dans les systèmes internes du gestionnaire financier délégué.

L'objectif des modèles d'analyse ESG développés par les délégataires est de quantifier l'importance des facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds, principalement ceux qui ont une ambition ESG ou un minimum d'intégration de facteurs ESG. La description détaillée des critères ESG appliqués à chaque produit est consultable dans la documentation réglementaire et/ou commerciale des fonds (prospectus et annexes précontractuelles).

Le changement climatique fait l'objet d'une attention particulière chez NIM International, qui se manifeste à plusieurs niveaux :

- Évaluation des approches climatiques des délégataires : en collaboration avec les experts ESG du Groupe, des questionnaires dédiés sont adressés aux délégataires pour évaluer leurs stratégies relatives au climat.
- Exclusions ciblées sur les combustibles fossiles : pour certaines stratégies, des exclusions spécifiques concernant les combustibles fossiles sont appliquées et détaillées dans la documentation des produits ainsi que sur les sites des délégataires.
- Certains de nos produits sont spécifiquement conçus autour de la thématique du climat.
- Mesure de l'exposition aux combustibles fossiles : NIMI évalue l'exposition de ses portefeuilles aux énergies fossiles. Cette démarche vise à suivre l'évolution de nos investissements et à apprécier leur positionnement vis-à-vis des différents scénarios de transition climat.
- Conformément à l'article 29 de la Loi Energie et Climat (LEC), NIMI publie dans son rapport annuel plusieurs indicateurs clés sur le climat, y compris des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre de ses portefeuilles.
- Certains des fonds dont NIMI est la société de gestion de tête intègrent diverses exigences liées à des labels reconnus (tels que ISR, Towards Sustainability, Greenfin) qui attestent de l'application de critères stricts sur une part significative de nos actifs sous gestion, démontrant ainsi une prise en considération des enjeux climatiques.

Vote et engagement

NIM International considère **la responsabilité actionnariale comme un pilier essentiel qui doit être en adéquation avec les stratégies des fonds dont elle délègue la gestion**. Comme vu précédemment, dans son modèle, NIMI s'appuie principalement sur des sociétés de gestion délégataires. Ces dernières mènent activement des actions d'engagement et de vote auprès des entreprises détenues en portefeuille. Le niveau et la nature de ces actions sont adaptés aux stratégies d'investissement propres à chaque fonds, mais doivent toujours converger vers les objectifs du fonds, servir les intérêts des investisseurs.

- **Vote** : en tant que société de gestion de portefeuille (ManCo), NIMI délègue l'exercice des droits de vote à ses délégataires, conformément à leurs politiques de vote respectives. Ces politiques sont consultables sur les sites Internet de chaque société affiliée.
- **Engagement** : les délégataires de gestion réalisent des actions d'engagement auprès des entreprises composant les portefeuilles des fonds NIMI. Ce dispositif est renforcé par les exigences de certains labels, tels que le label français ISR, qui imposent des démarches d'engagement structurées.

Gestion de risques de durabilité

Les risques de durabilité, au même titre que les autres types de risques, sont examinés et débattus au sein du Comité de surveillance des risques d'investissement (*Investment Risk Oversight Committee*). Ce comité réunit notamment des membres des équipes Risques et Finance Durable de Natixis IM International, ainsi que le Directeur Général (CEO).

L'approche de l'équipe Risques de Natixis IM International consiste à superviser l'exposition des fonds aux risques de durabilité. Afin d'évaluer ces risques, Natixis IM International a défini un ensemble d'indicateurs de risques couvrant les émetteurs privés et souverains. Ces indicateurs traitent des thématiques ESG clés que la société considère comme susceptibles d'avoir un impact financier sur la valeur des investissements.

Formation

Pour développer et maintenir à niveau les compétences ESG de ses équipes, NIMI propose un parcours d'accompagnement global destiné à l'ensemble de ses collaborateurs. Ce programme combine l'accès en libre-service à des formations en ligne (e-learning) pour l'acquisition de socles méthodologiques, et l'organisation régulière de formats courts tels que des mini-conférences ou des présentations thématiques. De plus, NIMI favorise le dialogue interne et l'interactivité à travers des espaces d'échange réguliers, notamment des petits-déjeuners de discussion dédiés aux questions ESG, permettant ainsi une diffusion active de la culture de la durabilité au sein de la société.

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients

Indicateurs	Contenu	Fréquence	Moyens utilisés
Reporting réglementaire LEC Art. 29 – Entité	Rapport annuel des activités dans le domaine de la finance durable de NIMI	Annuelle	Site internet
Reporting réglementaire LEC Art. 29 – Produits	Reporting inclus dans le rapport annuel des fonds supérieurs à 500 M€	Annuelle	Site Internet

NIMI fournit d'autres informations pour aider les clients à comprendre les enjeux de durabilité et les résultats liés à l'intégration ESG à travers des :

- Newsletters ESG
- Reporting European ESG Template (EET) concernant les fonds ouverts pour les investisseurs
- Fiches mensuelles adaptées aux sociétés affiliées

MENTIONS LÉGALES

Le présent document est fourni, par Natixis Investment Managers International, une Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Ce document, destiné aux clients de Natixis Investment Managers International, est fournis exclusivement à des fins d'information et est disponible sur le site internet de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif.

Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Ce document ne constitue pas, de la part de Natixis Investment Managers International, une offre d'achat ou de vente de titres financiers, une sollicitation ou un conseil en investissement.

> Pour en savoir plus
visitez: im.natixis.com